

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 468

présenté par

M. Portier, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, M. Ray,
Mme Alexandra Martin, M. Le Fur, M. Gosselin, M. Taite, M. Nury, M. Bony, M. Brigand,
M. Dubois, M. Boucard et M. Breton

ARTICLE 1ER E

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« À ce titre, avec l'appui du ministère en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, le rapport devra préciser les besoins de places de formations, en enseignants et en budgets nécessaires pour permettre aux écoles d'ingénieur et aux formations de soudeurs et de tuyauteurs de répondre aux besoins industriels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la demande de rapport au Gouvernement relatif aux moyens à mobiliser afin que le système éducatif et de formation professionnelle réponde aux besoins de formation et de compétences de la filière industrielle nucléaire dans les trente prochaines années.

En effet, il est utile que le Gouvernement précise ses intentions quant à une éventuelle évolution du budget alloué par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en faveur des écoles d'ingénieur, et par le ministère de l'enseignement et de la formation professionnels pour les formations de soudeurs et de tuyauteurs nécessaires à cette relance industrielle.